



DÉCHETS



Nouvelles règles de collecte des déchets et restes à valoriser pour La Baule-Escoublac à compter du 11 mars 2024

A partir du 11 mars 2024, l'agglo expérimente à La Baule-Escoublac des nouvelles mesures pour la collecte des ordures ménagères, des matériaux recyclables et des végétaux afin de mieux s'adapter aux besoins réels des usagers et accélérer sa politique de réduction de l'empreinte environnementale promise dans le projet de territoire 2030.

Publié le 06 février 2024

Depuis 10 ans, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo a constaté que le nombre de tonnes de déchets ménagers collectés (bacs verts) a diminué de plus de 20% alors que celui des restes à valoriser (bacs jaunes) a augmenté de plus de 40%. Sur la même période, le tonnage de végétaux déposé en déchèterie a explosé de plus de 65% (32 000 tonnes environ chaque année), alors que celui collecté en porte à porte à La Baule n'a pas évolué et reste faible (entre 60 et 115 tonnes par mois), surtout en hiver où les bennes se déplacent parfois presque à vide avec un coût engendré par ce service, de l'ordre de 260 000 euros chaque année. Ainsi, afin d'accélérer la politique de réduction globale des déchets sur le territoire, d'adapter le service aux vrais besoins des habitants tout en évitant les déplacements inutiles de camions qui coûtent chers à la planète, comme au portefeuille de chacun et enfin réduire le plus possible la pénibilité des agents, il a été décidé d'expérimenter de nouvelles règles de collecte pour La Baule-Escoublac à partir du 11 mars 2024. Cette commune, une des villes centre de l'agglomération, a été choisie comme témoin et à compter de cette date :

- ▶ Les bacs jaunes seront désormais collectés **une fois par semaine (au lieu de tous les 15 jours), en même temps** que les bacs verts pour simplifier la vie aux usagers.
- ▶ Il y aura **1 collecte en moins de bacs verts par semaine**
- ▶ **Les secteurs de collecte, et donc les jours de ramassage, sont complètement repensés**
- ▶ Pour les végétaux, chaque foyer disposera s'il le souhaite de **40 sacs de 80 litres**. Ils seront toujours collectés tous les 15 jours entre mars et octobre, mais seulement **une fois par mois en hiver (d'octobre à mars)**. Pour rappel, tout au long de l'année, ces restes valorisables peuvent être compostés ou déposés en déchèterie.

Les habitants de La Baule-Escoublac sont invités à consulter leurs nouveaux calendriers et secteurs de collecte (à compter du 11 mars) disponibles dans les accueils de l'agglo, dans les mairies de La Baule-Escoublac, et [ici sur notre site Internet](#). Ils seront également distribués dans les boîtes aux lettres fin février.

“ Ces nouvelles règles de collecte pour La Baule-Escoublac à compter du 11 mars 2024 sont en fait juste une adaptation aux besoins réels de la population, qui ont évolué au fil du temps. Elles permettent de répondre à la logique du monde moderne et de s’engager encore plus pour réduire la production de déchets sur notre beau territoire.

Claude BODET, Vice-président aux équipements urbains chargé de l'eau potable, de l'assainissement et des déchets, Maire de Saint-Lyphard



CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëllles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

📞 02 51 75 06 80